

<https://pierre-alainmillet.fr/Le-bal-des-hypocrites>



Conseil de la Métropole du 27 avril 2018

# Le bal des hypocrites

- Interventions - Conseil métropolitain du Grand Lyon -

Date de mise en ligne : vendredi 27 avril 2018

---

**Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés**

---

**Surprise en début de séance, une intervention du 1er vice-président Marc Grivel qui n'avait aucun rapport avec le point de l'ordre du jour, un compte-rendu des décisions du président. Marc Grivel voulait mettre la pression pour obtenir ce qu'il demande depuis la création de la métropole, une place réservée au conseil pour tous les maires et notamment ceux des petites communes de l'ouest lyonnais qui forment l'essentiel de son groupe politique de centre droit...**  
[\[1\]](#)

Marc Grivel veut donc une modification des règles électorales décidées en 2014 par la loi créant la métropole et applicables en 2020... Il est pressé car le dernier délai serait le mois de mai 2018, une réforme électorale n'étant pas possible juste avant l'élection. Visiblement, il a des soutiens puisque le sénat vient de voter un amendement dans ce sens pour les intercommunalités... même si la constitutionnalité de cette mesure fait débat.

Mais au fonds, Marc Grivel est très mal placé pour parler des droits des communes, lui qui a soutenu la création de la métropole, qui a voté contre tous nos amendements au pacte de cohérence métropolitain qui concernaient justement les droits des communes... Aujourd'hui, il est devant une contradiction qu'il ne veut pas reconnaître. La métropole n'est plus un outil d'inter-communalité mais une collectivité de plein exercice, avec la compétence générale, et en tant que telle, elle est une instance politique, relevant des règles républicaines de la démocratie. Marc Grivel veut garantir un principe, une commune = au moins un siège, qui est tout à fait adapté à une structure de coopération intercommunale, mais toute élection au suffrage direct d'une collectivité politique ne peut reposer que sur un principe, un citoyen = une voix, qu'il habite dans une petite commune riche de l'Ouest ou dans un grand quartier populaire de l'Est !

Visiblement, le président et son premier vice-président travaillent de concert pour tenter d'imposer une nouvelle situation d'exception pour la métropole lyonnaise. Mais le discours en faveur des communes de Marc Grivel, repris par David Kimelfeld ne trompe personne... Tout le monde sait que la majorité métropolitaine repose sur l'alliance nouée entre Gerard Collomb, le parrain du macronisme et le centriste Michel Mercier qui a vendu son département pour une ambition nationale devenue un plat de lentilles, et que cette alliance s'est faite sur le dos des communes. Marc Grivel s'est présenté comme le défenseur des communes avant de se retrouver premier vice-président d'une métropole qui considère qu'elle peut désormais aller contre l'avis d'une commune sur un dossier la concernant, ce qui était impossible avec la communauté urbaine, voilà un bien étrange défenseur des communes !

De fait, Marc Grivel ne nous parle des communes que parce-qu'il a besoin de tous ses amis maires de l'Ouest Lyonnais pour assurer sa place dans l'accord majoritaire Lyonnais... et David Kimelfeld/Gérard Collomb a besoin de conserver Marc Grivel pour ne pas ouvrir la possibilité que la droite, majoritaire en fait dans la métropole ne puisse s'imposer en 2020.

Le vrai sujet des communes que ni l'un ni l'autre ne veut aborder est bien leur capacité à délibérer, en tant que collectivité autonome dans la métropole, sur tous les sujets de compétence métropolitaine qui ont besoin du niveau communal pour s'exercer. Cette conception à deux niveaux politiques de la démocratie métropolitaine serait la seule réponse réelle à la reconnaissance de la place des communes dans la métropole. C'était un des objectifs des amendements que nous avons présenté pour le pacte de cohérence métropolitain.

Comment de plus un défenseur de la loi MAPTAM peut-il continuer à faire croire qu'on peut conserver des communes de 2000 habitants dans la métropole ? La création poussées par la loi MAPTAM de communes nouvelles fusionnant plusieurs communes se multiplient un peu partout à l'initiative des préfets, avec une taille moyenne de

## Le bal des hypocrites

---

3000 habitants en général en zones rurales, mais avec beaucoup de plus de 5000 habitants. Or, il y a 5 communes de moins de 2000 habitants dans la métropole, 5 autres de moins de 3000 habitants, toutes beaucoup plus petites que chacun des treize conseils de quartier de Vénissieux, mais toutes avec un élu au conseil métropolitain ! Sauf à remettre totalement en cause la loi MAPTAM, personne ne pourra éviter le débat sur les fusions de communes de l'Ouest Lyonnais, et la question de la majorité politique dans l'alliance SYNERGIE-ENMARCHE restera posée.

Nous verrons bien ce que les lyonnaiseries collombinesques donneront au ministère de l'intérieur. On se rappelle du charcutage des bouchers Pasqua et Pandrau il y a longtemps pour fabriquer des circonscriptions législatives favorables à la droite, on peut être sûr de la créativité de Gérard Collomb pour assurer la maîtrise politique de "sa" métropole.

Il restera dans toutes les communes aux citoyens à trouver le chemin d'une reconstruction politique qui se dégage réellement du passé, de l'ancien et du nouveau monde des politicailleries, et à trouver partout des élus réellement engagés pour la défense de nos communes.

---

[1] voire de droite dure : François Fillon y avait été souvent largement en tête en 2017...